



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Joëlle SANS, Hervé SINNAEVE, Marie-Claude LATTEUX, Marie VANDEMAELE, Christophe de l'Hamaide, Pascal DROUARD, Jérôme LAURETTE, Philippe GODALIER, Luis JIMENEZ, Jean-Marie SMET, Myriam PATTEUX, Marie-José DEVERGIE, Philippe BLOND.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Francine GALLAND, Valérie de l'Hamaide (a donné pouvoir à Madame Myriam PATTEUX), Béatrice MAGNY (a donné pouvoir à Monsieur Philippe BLOND), Anthony FRUCHARD, Nathalie MELLIER.

Secrétaire de Séance : Madame Marie VANDEMAELE

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 20h00.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 11 Janvier 2022 à l'unanimité.

### **1 - Présentation des rapports assainissement et déchets**

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou sur les déchets) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2020 concernent :

1. La compétence déchets sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
4. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 29 communes de la CAB.

Le premier rapport expose l'organisation du service, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la prévention et la sensibilisation du service déchets.

Les rapports 2 et 3 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Le dernier rapport est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement et la collecte des déchets pour l'année 2020.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

## **2 - Vente lot de Pêche**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 21 Février 2002 qui a institué la vente des parcelles de terrains situées aux abords des étangs et en a fixé le mode de calcul du prix de vente.

Monsieur CHEVILLOT désire acheter une division de la parcelle cadastrée AN 75 d'une contenance de quatorze mètres-carrés (14 m2).

Le Conseil délibère, à la majorité :

- émet un avis favorable à la vente de la parcelle ci-dessus désignée à Monsieur CHEVILLOT ;
- fixe le prix de vente selon les termes de la délibération du 21 Février 2002 à cent quarante-neuf euros et trente-huit centimes (149,38 €) ;
- les frais d'acte seront à la charge de Monsieur CHEVILLOT ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer au nom de la Commune, l'acte de vente devant Notaire.

## **3- Approbation du compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2021 qui s'établit comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement :	973 148,16 €
- Recettes de Fonctionnement :	1 088 747,25 €
- Excédent reporté :	198 269,42 €
Soit un total de recettes de :	1 287 016,67 €
L'excédent de fonctionnement s'établit à	313 868,51 €
- Dépenses d'Investissement :	267 359,04 €
- Recettes d'Investissement :	486 479,30 €
- Déficit reporté :	144 696,05 €
Soit un total de dépenses de :	412 055,09 €
L'excédent d'investissement s'établit à :	74 424,21 €
L'excédent global s'établit donc à	388 292,72 €

La doyenne de l'assemblée, Madame Marie-José DEVERGIE, soumet au vote le compte administratif 2021. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 présenté.

## **4 - Compte de Gestion 2021**

Sous la présidence de Madame Marie-José DEVERGIE, le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021 de la Trésorerie de Beauvais – Municipale en tous points conforme au compte administratif 2021 de la commune.

## **5 - Affectation du résultat 2021**

Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Un excédent de Fonctionnement de :	313 868,51 €
Un excédent d'Investissement de :	74 424,21 €
Auxquels viennent s'ajouter les restes à réaliser	
Dépenses d'investissement de:	986 726,29 €
Recettes d'investissement de :	486 532,00 €
Soit un besoin de financement des restes à réaliser de	500 194,29 €
Besoin total de financement en investissement de	425 770,08 €

Les membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter ainsi les résultats ci-dessus sur l'exercice 2022 :

Compte 001 Investissement recettes BP)	74 424,21 €
Compte 1068 (Investissement BP)	313 868,51 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

## 6 - Taux de fiscalité locale

Le Conseil vote comme suit, les taux des deux taxes communales pour l'année 2022.

- Taxe sur le foncier bâti : 41,00%

- Taxe sur le foncier non bâti : 37,65%

Le produit attendu pour l'ensemble de la fiscalité locale s'élève à 567 860 € (selon les bases actualisées 2022), soit pour une augmentation de 0,5% des taux, sur les nouvelles bases prévues, c'est à dire 3.195 € supplémentaires.

Le Conseil vote à l'unanimité ce taux d'augmentation.

## 7 - Subventions aux associations 2022

Le Conseil vote comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2022 :

		<b>PAYÉES 2021</b>	<b>Proposition 2022</b>
Aînés		700,00 €	1 400,00 €
Pétanque		0,00 €	750,00 €
Foot		1 000,00 €	1 000,00 €
Hand		3 400,00 €	3 400,00 €
Gym		700,00 €	1 000,00 €
Judo		2 000,00 €	2 900,00 €
Photos		100,00 €	100,00 €
APE		0,00 €	1 800,00 €
Coop scolaire		1 900,00 €	1 900,00 €
CDF		5 000,00 €	8 500,00 €
ACPG CATM		70,00 €	70,00 €
Asso.Sport collège Marseille		150,00 €	150,00 €
CCAS		2 250,00 €	2 000,00 €
Croix rouge		0,00 €	0,00 €
Foyer collège Marseille		0,00 €	0,00 €
Centre social Marseille		1 000,00 €	1 000,00 €
UNACITA		0,00 €	0,00 €
Ass St Dinault		0,00 €	0,00 €
Resto du coeur		500,00 €	500,00 €
Envol		100,00 €	100,00 €
Les Folies Gammes			400,00 €
<b>Totaux</b>		<b>18 870,00 €</b>	<b>26 970,00 €</b>

**Le total des subventions est de 26 970 €**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions pour les associations en 2022.

## **8 - Prêt bancaire (école maternelle)**

Pour répondre à notre demande de prêt sur deux ans, le Crédit Agricole, nous propose un préfinancement de 600 000 € en taux variables (maison Fortier: 250 000 €, TVA: 200 000 €, VRD: 150 000 € tel que présenté au dernier conseil)

Phase 1: Cette enveloppe globale, sur 24 mois, sera utilisée en fonction de nos besoins. Les intérêts seront payés trimestriellement sur le montant utilisés et calculés sur l'index Euribor 3 mois + une marge de 0,70%  
Les frais de dossier seront de 0,13%

Phase 2: consolidation d'un montant de 150 000 € sur une durée de 10 ans au taux fixe en vigueur, sans frais de dossier puisque déjà prélevés en phase 1.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve cette démarche à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **9 - Budget primitif 2022**

Le budget préparé a été revu avec Madame TELLIER-DELATTRE, Conseillère aux décideurs locaux dans l'organisation à la Trésorerie de Beauvais. Elle nous apporte son assistance dans la gestion des immobilisations et des amortissements.

En section de Fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 1 083 536 €  
En section d'Investissement, il s'équilibre en recettes et dépenses à 1 709 442,72 €.

Le principal investissement est la construction de trois nouvelles salles de classes, pour un montant, à aujourd'hui, de 1 152 896 € TTC, le département nous a accordé 315 330 € de subvention, le DSIL 544 453 €, DETR (67 500 €)

Ensuite, les huisseries de la grande salle des fêtes : 81 360 € TTC, Subventions : DSIL : 27 120 €, DETR : 12 204 €, Conseil Départemental : 18 300 €,

Jardin des souvenirs: 5 476 €, Subventions : Département : 1 007 €, CA du Beauvaisis : 933 €

Allée des Lilas : 32 700 €, Subventions : DETR: 10 880 €, Département : 7 344 €

La réfection du monument aux morts et de ses marches 16 100 €, Subventions : Département : 4.462 €, DETR : 6 610 €, CA du Beauvaisis : 196€

Les reprises de sépultures: 26 450 €, Subventions : Département: 5 952 €, CA du Beauvaisis : 5 512 €, DETR: 3 968 €

A l'étude: Vidéo protection : 90 000€, Subventions : Région : 22500 €, Département : 27 750 €

Numérique école : 18 000 €, Subvention accordée : 12 107 €

Le camion 41 000 €

Le mobilier de bureau secrétaire + école 10 000 €,

Matériel et outillage 9000 € (dont auto laveuse : 5 000 €, matériel informatique: 3 000 €)

## Budget 2022

### Fonctionnement

Chapitres dépenses	
Solde d'exécution fonct	
002 reporté	
11 Charges à caractères général	414 329,00 €
réserve: 86 929	
12 Charges de personnel	394 100 €
14 Atténuation de produits	19 419 €
68/042 ( dot. amortissements)	1 354 €
Autres charges de gestion	
65 courante	214 142 €
66 Charges financières	17 000 €
67 charges exceptionnelles	2 500 €
68 Dot Prov Créances douteuses	692 €
Virt à la section	
23 d'investissement	
22 Dépenses imprévues	20 000 €
	<b>1 083 536,00 €</b>

chapitre recettes	
exc excédent de fonctionnement	
73 impôts et taxes	597 343 €
74 Dotations et participations	305 693 €
72/04	
2	
autres produits de gestion	
75 courant	33 000 €
70 produits des services	97 500 €
13 atténuation de charges	50 000 €
77 produits exceptionnels	0 €
	<b>1 083 536,00 €</b>

0,00 €

### Investissement

Déficit Invt	0 €
20 Dépenses imprévues	177 955,43 €
16 remb. emprunts	56 311 €
10 Taxe aménagt	1 000 €
139/040	
2031 Frais d'études	28 800 €
204	0 €
21 Autre mat et out	250 550 €
23 Immob en cours	208 100 €
reste à réaliser N-1	986 726,29 €
<b>total</b>	<b>1 709 442,72 €</b>

exc excédent investissement 2021	74 424,21 €
1068	313 868,51 €
21 virt de la sect. fonct.	0 €
fctva N-1 (2021)	24 064 €
taxe amén + tle	10 000 €
24 cessions	
subvention	199 200 €
164 Emprunts	600 000 €
165 Dépôts / cautionnements	
amortiss/040	1 354 €
subv reste a realiser N-1	486 532 €
	<b>1 709 442,72 €</b>

0,00 €

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.



## **10 - Fiscalisation / defiscalisation des participations syndicales**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, de renouveler comme l'année précédente, le maintien de la fiscalisation pour la participation de la Commune au Syndicat intercommunal d'Exploitation du Bassin de Natation de Savignies. La participation 2022 s'élève à 26 833 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir la fiscalisation des dépenses liées à l'exploitation du Bassin de Natation de Savignies.

## **11 - Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéo protection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD).**

Dans le cadre de l'étude pour l'installation de caméras vidéo, la commune de Milly sur Thérain s'inscrit dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéo protection sur son territoire, afin de renforcer la sécurité de ses administrés.

Il est proposé au conseil :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéo protection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat,
- d'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéo protection » du SMOTHD,
- d'accepter de transférer au SMOTHD les missions décrites dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéo protection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition.

## **12 - Fixation du coût de scolarité de l'élève public de référence.**

Au vu de l'évaluation des frais annuels, il est proposé au conseil municipal de fixer le coût de revient éventuellement facturé pour les enfants externes accueillis dans le groupe scolaire du Thérinet à 850 €.

## **13 - Questions diverses**

- Futur lotissement dans la Cavée : Numérotation / nommages de voies, avec des noms féminins ?
- Préparation de tableau pour les élections
- L'Observateur propose une présentation de 4 pages sur Milly sur Thérain pour l'édition estivale.

La séance est levée à 23 h 00

\_\_\_\_\_  
**Le Maire,**  
Christophe de l'Hamaide.

